

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

## DELIBERATION N° 2018-19

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Absents : 3  
Votants : 14  
Procuration : 2

REÇU LE :  
16 MARS 2018  
PREFECTURE FOIX

**L'an deux mille dix-huit, le 8 FEVRIER 2018 à 20 h 03**, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 04/02/2018**

**Date d'affichage : 04/02/2018**

**Présents** : Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Fanny KUHNT, Didier MAURY, Paulette PORTET, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

**Absents excusés (1)** : Marie-Cécile RIVIERE

**Absents avec Procuration (2)** : Michel ANDOLFO a donné procuration à Eva BIETH.

Camille HAUMONT a donné procuration à Alain GARNIER.

### **La séance est ouverte à 20 H 03.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Madame Françoise BAUZOU est désignée pour remplir cette fonction.**

### **Objet : Réouverture du budget du camping municipal pour 2018**

Monsieur le Maire expose :

Après avoir annulé la délibération n°2017-50 du 6 juin 2017 relative à la suppression du budget camping, il convient de voter la réouverture du budget camping pour 2018.

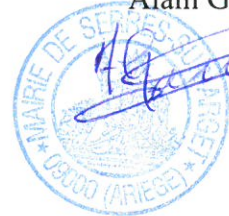
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité :

- la réouverture du budget camping pour l'année 2018.

A Serres sur Arget, le 8 février 2018

Le Maire,

Alain GARNIER



REÇU LE :

16 MARS 2018

PREFECTURE FOIX

**Reçu en Préfecture le :**

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du